



Je soussigné M. : ROCHE Sébastien

En ma qualité de : Président

Dûment habilité(e) à représenter la société : SELAS Pharmacie ROCHE

Immatriculée au RCS de : Avignon

Siret : 51952969700012

Autorise expressément SMART ELECTRICITE et TOUT FOURNISSEUR d'ENERGIE,
à demander et recevoir les données de consommation liées à mon/ mes sites de
consommation raccordé(s) aux réseaux publics de distribution et/ ou de gaz dans le but de
me proposer une offre commerciale.

N° de PDL :

- 25899421087420

- 25899855240883

-

J'accepte expressément que mes données soient conservées par SMART ELECTRICITE et
TOUT FOURNISSEUR d'ENERGIE à des fins de gestion et d'archivage.

Cette autorisation de collecte des données est OBLIGATOIRE et n'engage AUCUN CONTRAT
ni engagement, ni aucun frais.

Le : 11/10/22

Signature et Tampon

PHARMACIE DU COMTAT
+ S. ROCHE +
PARKING CC. LECLERC
84200 CARPENTRAS
84 2 00529 0



23B.3-00126

SELAS PHARMACIE ROCHE
64 BOULEVARD ALFRED NAQUET
84200 CARPENTRAS

A l'attention du représentant légal

Le 27 septembre 2022

Lettre envoyée en recommandé avec AR réf. 2C17972507017

OBJET : Échéance de votre contrat

Identifiant BP Groupe : 108846894

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez actuellement d'un contrat de fourniture d'électricité avec TotalEnergies Electricité et Gaz France (ci-après « TotalEnergies ») qui arrive à échéance le 31/12/2022.

Nous vous informons que nous n'entendons pas renouveler ce Contrat à son terme.

Par conséquent, le 01/01/2023 nous procèderons à la mise hors service auprès du Gestionnaire de Réseau des postes de livraison fournis par TotalEnergies au titre du Contrat.

A charge pour vous de contacter dans ce délai un autre fournisseur d'énergie dont la liste est publiée par la CRE sous <http://www.cre.fr/operateurs/fournisseurs> et également sur le site d'informations des pouvoirs publics <http://calculettes.energie-info.fr/pratique/liste-des-fournisseurs>.

Ce nouveau fournisseur devra demander au Gestionnaire de Réseau le rattachement de vos postes de livraison à son portefeuille de clients pour un début de fourniture au plus tard le 01/01/2023 afin de vous assurer de la continuité de la livraison de vos sites.

Dans le cas où vous auriez bien effectué les démarches en ce sens, il vous appartient de vous rapprocher à nouveau et sans tarder de votre nouveau fournisseur afin de confirmer la continuité de livraison de votre site, et de nous tenir informés.

En cas de mise hors service, vous devez prendre toutes les précautions pour sécuriser vos outils de production.

Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Votre Service Client BUSINESS

33207

SELAS PHARMACIE ROCHE
SÉBASTIEN ROCHE
64 BOULEVARD ALFRED NAQUET
84200 CARPENTRAS

Paris, le 27 septembre 2022

Lettre envoyée en recommandé avec AR Réf. : 2C17972471165

Référence client : 108846894

Raison sociale : SELAS PHARMACIE ROCHE

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous faisons évoluer les Conditions Générales de Vente (CGV) de votre contrat de fourniture d'électricité, sur plusieurs points.

Pilotage de votre consommation

Nous avons développé de nouvelles fonctionnalités, prochainement disponibles dans votre Espace Client, pour vous donner accès à vos données détaillées de consommation.

Pour vous permettre de bénéficier de ce service, gratuit et résiliable à tout moment, les CGV liées à votre contrat prévoient désormais que vous nous autorisez à récupérer vos données de consommation auprès du Gestionnaire de Réseau de Distribution.

Calcul des frais de résiliation

Nous avons actualisé le calcul des frais de résiliation qui pourraient s'appliquer si vous résiliez votre contrat de manière anticipée, c'est-à-dire avant son terme.

Vous trouverez ci-après le détail des modifications effectuées sur ces deux points. Ce document vous informe notamment sur la nouvelle formule de frais de résiliation applicable et ses modalités d'application détaillées avec quelques exemples pour en faciliter la compréhension.

Vous n'avez rien à faire pour accepter ces modifications, les CGV modifiées entreront en vigueur au 1^{er} novembre 2022.

Si vous souhaitez toutefois refuser, une ou les deux modifications, vous pouvez nous en informer par email à l'adresse service.business@mail.totalenergies.fr dans un délai d'un mois à compter de la date de la première présentation du courrier recommandé¹.

Si vous disposez d'un compteur avec une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kilovoltampères, vous avez également la faculté de résilier le contrat sans frais dans un délai de trois mois à compter de la première présentation du courrier recommandé.

Votre Service Client Business se tient à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir.

L'équipe TotalEnergies Electricité et Gaz France

¹ Conformément aux articles L.224-1 et L.224-10 du Code de la consommation.



EVOLUTION DE VOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ce document vous informe des modifications apportées aux conditions générales de vente régissant votre contrat.

Les stipulations de nos conditions générales de vente, qui ne sont pas modifiées par les présentes, restent inchangées et continuent de régir votre offre.

- **Frais de résiliation anticipée :** Nous avons modifié le calcul des frais de résiliation qui pourraient s'appliquer si vous résiliez votre contrat de manière anticipée, c'est-à-dire avant son terme.

Ainsi, vous trouverez ci-dessous la nouvelle formule applicable et en annexe, ses modalités d'application détaillées avec quelques exemples pour en faciliter la compréhension.

Article modifié relatif aux frais de résiliation

En cas de résiliation avant l'échéance du Contrat, le Client verse à TOTALENERGIES, en sus des sommes dues au titre de sa consommation d'électricité jusqu'à la résiliation effective de son Contrat, les frais de résiliation suivants (ci-après « Frais de Résiliation ») :

75% de la Consommation Prévisionnelle Estimée en kWh du ou des PDL résilié(s) par le Client multiplié par le Prix de Fourniture du Client (Prix du kWh hors coûts d'acheminement tel que défini dans le Bulletin de Souscription/les Conditions Particulières du Client auquel est ajouté le prix des CEE (certificats d'économie d'énergie) et du mécanisme de capacité sur la durée du Contrat restant à courir ainsi que des Garanties d'Origine lorsque le Client a demandé à en bénéficier).

Les modalités d'application de la présente formule sont précisées à l'annexe « Frais de résiliation ».

Dans le cas où tous les Sites du Contrat sont résiliés, le Contrat est automatiquement résilié dans son ensemble.

Par exception à ce qui précède, en cas de déménagement ou de cessation d'activité en application d'une décision judiciaire, le Client est dispensé des Frais de résiliation s'il en informe TOTALENERGIES par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant les justificatifs correspondants dans un délai de quarante-cinq (45) jours.

- **Transmission des données de comptage :** Nous développons de nouvelles fonctionnalités qui vous permettront d'accéder gratuitement à vos données fines de consommation directement via votre Espace Client et ainsi de bénéficier d'un meilleur suivi et contrôle de votre consommation. Pour vous permettre de bénéficier de ce service, gratuit et résiliable à tout moment, nous avons modifié nos conditions générales de vente afin de prévoir que vous nous autorisez à récupérer ces données de consommation auprès du Gestionnaire de Réseau de Distribution.

Une fois ces données mises à disposition sur votre Espace Client, vous conserverez la possibilité, à tout moment, d'en demander la suppression et/ou de demander la fin de ce service gratuit de mise à disposition.

Article modifié relatif aux engagements du Client

Lorsque le PDL est équipé d'un compteur communicant, le Client autorise expressément le GRD à communiquer à TOTALENERGIES pour toute la période d'exécution du Contrat ses données de comptage afin qu'elles soient mises à disposition sur son Espace Client. Ces données incluent notamment :

Pour les segments C5 :

- Les index mensuels et quotidiens et la puissance maximale quotidienne et mensuelle du Site, y compris les données antérieures à la signature des présentes dans la limite de 24 mois
- La courbe de charge du PDL
- L'historique de courbe de charge du PDL (au pas de 30 minutes), y compris les données antérieures à la signature des présentes dans la limite de 24 mois

Pour les segments C2/C3/C4 :

- Les index quotidiens et mensuels, y compris les données antérieures à la signature des présentes dans la limite de 24 mois
- La courbe de charge du PDL (au pas de 10 minutes)
- L'historique de courbe de charge du PDL (au pas de 10 minutes), y compris les données antérieures à la signature des présentes dans la limite de 24 mois

Le Client peut à tout moment retirer son autorisation et/ou demander la suppression des données récupérées et publiées sur son Espace Client. L'ensemble des informations sur le traitement de ces données, sur leur conservation et les moyens de retirer l'autorisation de partage de données et/ou de demander la suppression des données sont rappelés sur l'Espace Client.



Annexe : Frais de résiliation électricité

En cas de résiliation anticipée du Contrat d'électricité, les frais de résiliation correspondent à **75% de la Consommation Prévisionnelle Estimée en kWh du ou des PDL résilié(s), multipliée par le Prix de Fourniture du ou des PDL résilié(s), augmenté du Coût de la capacité.**

Les modalités d'application de cette formule, notamment la façon dont sont déterminés la Consommation Prévisionnelle Estimée du PDL, le Prix de Fourniture applicable à ce PDL et le Coût de la capacité, sont précisés ci-dessous en point (1). Des exemples d'application de la formule sont proposés en point (2).

Les termes non définis dans ce document ont le sens qui leur est donné dans les conditions générales de vente.

1. Calcul de la Consommation Prévisionnelle Estimée du PDL et du Prix de Fourniture du Client

1.1 Calcul de la Consommation Prévisionnelle Estimée du PDL

La Consommation Prévisionnelle Estimée en kWh du ou des PDL résilié(s) est déterminée, au jour de la résiliation effective par le Client du ou des PDL(s), conformément à la formule suivante :

[Coefficient Thêta (par Cadran) x la Puissance souscrite (par Cadran) x 24 x 365 x le nombre de mois restants à courir jusqu'au terme du Contrat (par Cadran)], le résultat obtenu étant divisé par le nombre de mois par année du Cadran.

Si le Client a plusieurs cadrans (Heures Pleines et Heures Creuses par exemple) la formule ci-avant doit être appliquée par Cadran puis chaque résultat obtenu doit être multiplié par le Prix de Fourniture du Cadran afin de déterminer le montant des frais de résiliation anticipée.

- **Le Coefficient Thêta** est un coefficient calculé par le Gestionnaire de Réseau de Distribution pour chaque profil de consommation et Cadran. Les coefficients appliqués pour les besoins de la présente formule sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Compteurs	Profils de consommation	Cadrans	Coefficient Thêta ¹
C2/C3	ENT3	P	0,01164
		HPH	0,0635
		HCH	0,03874
		HPE	0,07111
		HCE	0,04259
C4	ENT1	HPH	0,05916
		HCH	0,02069
		HPE	0,06948
		HCE	0,02263
C5	PRO1	Base	0,08004
	PRO2	HP	0,0873
		HC	0,04227
	PRO5 (éclairage public)	Base	0,37297
	PRO6 (saison haute et saison basse)	HPSH	0,04522
		HCSH	0,02202
		HPSB	0,04208
		HCSB	0,02025

Pour identifier son Coefficient Thêta, le Client doit au préalable déterminer :

- **La segmentation de son PDL (C2, C3, C4, C5).** Cette segmentation est définie par le Gestionnaire de Réseau de Distribution. Le segment d'appartenance du ou des PDL du Client est rappelé, pour chacun de ses PDL, sur ses factures et sur son Contrat.
- **Le ou les Cadrans dont est équipé son ou ses PDL(s).** Un PDL peut avoir 1, 2, 4 ou 5 cadrans en fonction du type de compteur et de l'option tarifaire souscrite par le Client. Par exemple, si le Client a souscrit à l'option tarifaire dite « Base », son compteur est équipé d'un seul cadran (« Base »). Si le Client a souscrit à l'option Heures Pleines/Heures Creuses son compteur est équipé de deux cadrans. La liste des cadrans possibles est reprise ci-dessous :
 - 1 cadran = Base
 - 2 cadrans = Heures Pleines et Heures Creuses (« HP » et « HC »)
 - 4 cadrans = Heures Pleines Hiver (« HPH »), Heures Creuses Hiver (« HCH »), Heures Pleines Été (« HPE »), Heures Creuses Été (« HCE »)
 - 5 cadrans = Heures Pleines Hiver (« HPH »), Heures Creuses Hiver (« HCH »), Heures Pleines Été (« HPE »), Heures Creuses Été (« HCE »), Heures de Pointe (« P »).

Le Client peut identifier le nombre de Cadrans dont est équipé son PDL en consultant sa facture².

¹ Sur la base des coefficients publiés par ENEDIS. Les évolutions des Coefficients Thêta s'appliqueront de plein droit au Contrat, dès leur date d'entrée en vigueur.

² Selon le format de facture, cette information se situe sous l'onglet « Relevé de consommation » puis « Energie Active » ou sous l'onglet « Détails de ma facture » puis « Consommation d'électricité ».



► vos références



N° de client : 108851206
 Titulaire contrat : SELAS PHARMACIE ROCHE
 Libellé facture : 302996
 N° de marché : E_SELA-1711-940343

108851206 20220521



► vos contacts



Service Client Entreprises
 Tel : 09.77.40.50.40 (prix appel local)
 du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00
 Email :
 service.business@mail.totalenergies.fr
Espace Client :
 pro.totalenergies.fr
Par courrier :
 TotalEnergies - Service Client Entreprises
 TSA 71632
 75901 PARIS CEDEX 15

SELAS PHARMACIE ROCHE
64 BOULEVARD ALFRED NAQUET
84200 CARPENTRAS



► **FACTURE D'ELECTRICITE** du 17 mai 2022
 N° 104003776451

► en cas de panne réseau



Enedis - Gestionnaire du Réseau de Distribution
Segment C5 : 0 972 67 50 XX
 XX = Les 2 chiffres du département du site
 7j/7, 24h/24 - Prix d'un appel local

Support Technique

Pour toutes demandes techniques relatives à votre compteur, nous vous invitons à les saisir sur votre Espace Client (rubrique «Demandes techniques»)

Email : support.technique@mail.totalenergies.fr

Informations sur votre facture

TVA à 5,5% payée sur les débits, appliquée à l'abonnement.
 TVA à 20% payée sur les débits, appliquée à la consommation et aux prestations.
 Taux d'intérêt en cas de retard de paiement : trois fois le taux d'intérêt légal. Frais de retard de paiement : 40€ TTC. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.
 Document à conserver 5 ans.
 Tarifs non réglementés.
 La TVA globale de votre facture est déterminée par la formule total HT x taux de TVA et peut donc différer du montant calculé par la somme des TVA arrondies par site.
 Délai du préavis de résiliation : Voir vos conditions générales.

Volume consommé	419 kWh
Fourniture d'électricité	53,59 €
Abonnement	17,23 €
Consommation	36,36 €
dont acheminement	29,53 €
Montant HTT	53,59 €
Taxes et contributions	23,48 €
CTA	4,00 €
CSPE	9,43 €
TCCFE	2,58 €
TDCFE	1,37 €
CEE	6,10 €
Total hors TVA	77,07 €
TVA à 5,5% sur le montant de 21,23 €	1,17 €
TVA à 20% sur le montant de 55,84 €	11,17 €
Montant TTC	89,41 €

Date de prélèvement de cette facture le 01/06/2022



Modalités de paiement : Prélèvement automatique
Référence Unique de Mandat : FRTEGAZCORG000031076

Le montant de 89,41 € sera prélevé le 01/06/2022 sur le compte FR76 XX30 6XXX 844X XX90 XXX9 252.
 Merci de bien vouloir nous signaler tout changement dans vos coordonnées bancaires.

► Détail de votre facture

PDL : 25899421087420 - ID N°0001 - FACTURATION PERIODE DU 16/06/2020 AU 30/06/2020

Caractéristiques de l'installation
 Puissance Souscrite : 18 kVA
 Option Tarifaire : Heures Pleines/Creuses - MD
 Compteur Electromécanique n° 124
 Coefficient de lecture : 1
 Profil : P04

Adresse du site
 SELAS PHARMACIE ROCHE
 64 BOULEVARD ALFRED
 84200 CARPENTRAS

Vos références

100 % énergie renouvelable
 Offre prix de marché

Historique de la consommation du site

Consommation Annuelle de Référence : 43410 kWh

HP 287
 HC 132
 Période juin-20

■ Estimé
 ■ Relevé Enedis
 ■ Auto-relève

Facture basée sur une estimation. Relèves de début de contrat transmises par Enedis : HP 9 621 / HC 71 487 le 16/06/2020. Prochaine relève d'Enedis vers le 15/10/2022

Relevé de consommation

Compteur N° 124

Heures Pleines
 Heures Creuses

Ancien index
 le 16/06/2020
 9 621
 71 487

Nouvel index
 le 30/06/2020
 9 908
 71 619

Energie active

Période du 16/06/2020 au 30/06/2020
 Heures Pleines
 Heures Creuses : 23H00-7H00
 Mécanisme de capacité Heures Pleines
 Mécanisme de capacité Heures Creuses

Quantité (kWh) Prix unitaire H.T.

287 0,08905 25,56 €
 132 0,06644 8,77 €
 287 0,00486 1,39 €
 132 0,00486 0,64 €

Abonnement (HT)

Régularisation abonnement du 16/06/2020 au 30/06/2020
 Offre prix de marché du 16/06/2020 au 30/06/2020
 Offre prix de marché du 01/07/2020 au 31/07/2020

(kVA) 17,23 €
 -8,51 €
 0,56 8,39 €
 0,56 17,35 €

Taxes et contributions (HT)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)
 Régularisation CEE 4ème période du 16/06/2020 au 30/06/2020
 CEE 4ème période - Décret n°2017-690
 Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, €/kWh)
 Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE, €/MWh, année 2020)
 Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE, €/MWh, année 2020)

Assiette (kWh) 23,48 €
 4,00 €
 -3,05 €
 16/06/2020 31/07/2020 9,15 €
 419 0,0225 9,43 €
 419 6,16 2,58 €
 419 3,27 1,37 €

TVA *

TVA à 5,5%
 TVA à 20%

Assiette (€) 12,34 €
 21,23 1,17 €
 55,84 11,17 €

TOTAL TTC *

89,41 €

Le tarif d'utilisation des réseaux publics gérés par Enedis représente 33,31 € TTC (29,53 euros HT) sur cette facture. Tarif non réglementé.
 * TVA et TOTAL TTC à titre indicatif, se reporter à la 1ère page pour le montant global.

CAUCHE



S21437620457 02746 TF 544128 0000
1/1 - 2746/11304 - 10117 EGC 038092

AF1

DIRECTION DES CLIENTS PROFESSIONNELS

SELAS PHARMACIE ROCHE
164 BOULEVARD ALFRED NAQUET
84200 CARPENTRAS

Lieu de consommation

SELAS PHARMACIE ROCHE
164 BOULEVARD ALFRED NAQUET
84200 CARPENTRAS

Electricité

Installation : 1118593
Point de livraison : 25899855240883

Votre référence client

SELAS PHARMACIE ROCHE
300001264629

Vos contacts utiles

Service Clients

Tel.: 0969 398 585*
clientpro@contact.engie.com
Pour nous écrire :
ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

Dépannage

Dépannage électricité 24H/24
0972675084

*Appel Non Surtaxé

Echéancier N°

PP001201731301

Votre compte

SELAS PHARMACIE ROCHE
CRCAM D ALPES PROVENCE
IBAN : FR7611306000844811905639252
Réf. Unique de Mandat : 00GAM0034842
Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de régler vos dépenses d'énergie chaque mois par prélèvement automatique et nous vous remercions de votre confiance.

Conformément à votre souhait, les montants seront prélevés sur votre compte désigné ci-à côté.

L'échéancier recense les montants et dates de règlement de vos mensualités. Le montant des échéances est calculé à partir de vos consommations antérieures ou à défaut d'une estimation annuelle de vos consommations et comprend, le cas échéant, le montant des services associés. La TVA est payée sur les débits.

Dans l'hypothèse d'une modification de votre (vos) contrat(s) de vente d'énergie et/ou de services associés impactant le montant des échéances, un nouvel échéancier vous sera adressé.

- Consommation électricité : HP : 47833 kWh HC : 22878 kWh

Suite à la relève de vos compteurs, nous vous adresserons une facture relative à vos consommations et, le cas échéant, à vos services associés, pour la période du 16 avril 2022 au 15 avril 2023, déduction faite des mensualités déjà réglées :

- si le solde est en votre faveur, le montant dû sera déduit du (des) premier(s) prélèvement(s) au titre du nouvel échéancier;

- si le solde est en notre faveur, un prélèvement complémentaire sera effectué, dont le montant et la date seront indiqués sur la facture.

Nous vous rappelons que les échéances au-delà de la durée de votre (vos) contrat(s) de vente d'énergie et/ou de services associés, ne seront dues que dans l'hypothèse d'une reconduction du ou desdits contrats.

S'il s'agit de votre premier échéancier, sachez que vos premiers prélèvements peuvent être plus faibles que les échéances indiquées ci-dessous (en cas de remboursement du dépôt de garantie notamment).

Echéancier des prélèvements au 23 mai 2022

Date du prélèvement	Montant HTVA	TVA réduite	TVA normale	Montant TTC
01 juin 2022	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
30 juin 2022	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
01 août 2022	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
30 août 2022	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
30 septembre 2022	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
31 octobre 2022	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
30 novembre 2022	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
30 décembre 2022	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
30 janvier 2023	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
02 mars 2023	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
30 mars 2023	792,84 €	1,88 €	151,77 €	946,49 €
Total	8721,24 €	20,68 €	1669,47 €	10411,39 €

Prochaine facture vers le 15 avril 2023.



Pour vous, Professionnels, Votre Bilan Annuel de Facturation - ÉLECTRICITÉ

Année 2021 (Période : 1er Janvier 2021 - 31 Décembre 2021)

Référence Document : 300001264629 2021 - Ce document n'est pas une facture

VOS INFORMATIONS CLIENT

Référence Client : 300001264629

Raison Sociale : SELAS PHARMACIE ROCHE

Lieu de Consommation : 164 BOULEVARD ALFRED NAQUET
84200 CARPENTRAS

PDL : 25899855240883

Référence Contrat Électricité : 0001672281

VOS MENSUALITÉS DE L'ÉCHÉANCIER PRÉCÉDENT N°PP001201387698 - ÉLECTRICITÉ

	Montant TTC (€)	Montant HTVA (€)	Soumis à TVA* taux normal (€)	Soumis à TVA* taux réduit (€)	Montant exonéré (€)	TVA* taux normal (€)	TVA* taux réduit (€)
1 Février 2021	1 218,19	1 018,46	991,01	27,45	0,00	198,21	1,52
2 Mars 2021	1 218,19	1 018,46	991,01	27,45	0,00	198,21	1,52
30 Mars 2021	1 218,19	1 018,46	991,01	27,45	0,00	198,21	1,52
TOTAL DE VOS MENSUALITÉS (€)	Total TTC	Total HTVA	Total soumis à TVA* taux normal	Total soumis à TVA* taux réduit	Total montant exonéré	Total TVA* taux normal	Total TVA* taux réduit
de l'échéancier n° PP001201387698	3 654,57	3 055,38	2 973,03	82,35	0,00	594,63	4,56

VOTRE FACTURE DE RÉGULARISATION N°000705949096 - 16/04/2021 (du 13/05/2020 au 12/04/2021) - ÉLECTRICITÉ

	Montant TTC (€)	Montant HTVA (€)	Soumis à TVA* taux normal (€)	Soumis à TVA* taux réduit (€)	Montant exonéré (€)	TVA* taux normal (€)	TVA* taux réduit (€)
Montant Total	8 734,55	7 322,40	6 961,49	360,91	0,00	1 392,30	19,85
Déduction des prélèvements effectués	-13 400,09	-11 203,06	-10 901,11	-301,95	0,00	-2 180,31	-16,72
MONTANT NET (€)	-4 665,54	-3 880,66	-3 939,62	58,96	0,00	-788,01	3,13

VOS MENSUALITÉS DE L'ÉCHÉANCIER EN COURS N°PP001201546203 - ÉLECTRICITÉ

	Montant TTC (€)	Montant HTVA (€)	Soumis à TVA* taux normal (€)	Soumis à TVA* taux réduit (€)	Montant exonéré (€)	TVA* taux normal (€)	TVA* taux réduit (€)
31 Mai 2021	857,18	718,82	681,49	37,33	0,00	136,30	2,06
30 Juin 2021	857,18	718,82	681,49	37,33	0,00	136,30	2,06
30 Juillet 2021	857,18	718,82	681,49	37,33	0,00	136,30	2,06
30 Août 2021	857,18	718,82	681,49	37,33	0,00	136,30	2,06
30 Septembre 2021	857,18	718,82	681,49	37,33	0,00	136,30	2,06
1 Novembre 2021	857,18	718,82	681,49	37,33	0,00	136,30	2,06
30 Novembre 2021	857,18	718,82	681,49	37,33	0,00	136,30	2,06
30 Décembre 2021	857,18	718,82	681,49	37,33	0,00	136,30	2,06
TOTAL DE VOS MENSUALITÉS (€)	Total TTC	Total HTVA	Total soumis à TVA* taux normal	Total soumis à TVA* taux réduit	Total montant exonéré	Total TVA* taux normal	Total TVA* taux réduit
de l'échéancier n° PP001201546203	6 857,44	5 750,56	5 451,92	298,64	0,00	1 090,40	16,48

MONTANT TOTAL 2021

Montant TTC (€)	Montant HTVA (€)	Soumis à TVA* taux normal (€)	Soumis à TVA* taux réduit (€)	Montant exonéré (€)	TVA* taux normal (€)	TVA* taux réduit (€)	Dont remboursement du dépôt de garantie (€)
5 846,47	4 925,28	4 485,33	439,95	0,00	897,02	24,17	0,00

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

*La TVA est payée sur les débits.